

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vittel, 17 septembre 2026

Vittel : une nouvelle centrale solaire ancre le territoire de « Terre d'Eau » dans la transition énergétique

Après plus d'un an de travaux, la zone d'activités intercommunale de la Croisette à Vittel accueille une nouvelle centrale solaire. Porté par la Communauté de Communes Terre d'Eau, et le producteur d'énergie solaire Urbasolar, en collaboration avec la ville de Vittel, ce projet illustre l'engagement du territoire en faveur des énergies renouvelables, de la préservation de l'environnement et d'un développement territorial durable.



Centrale solaire de Vittel – Crédit photo Urbasolar

L'inauguration s'est déroulée en présence de Christian Prévot, Président de la Communauté de Communes Terre d'eau, de Franck Perry, Maire de Vittel et Vice-Président du Conseil Départemental et de Gilles Amendola, Directeur Général Project Execution d'Urbasolar. Implanté en zone urbaine, ce projet de 5 MWc produit localement une énergie renouvelable, tout en préservant la biodiversité et en soutenant une activité d'élevage ovin.

Produire une énergie renouvelable au bénéfice du territoire

Installée sur plus de 5 hectares au cœur de la zone d'activités intercommunale de la Croisette, la centrale solaire développée, construite et exploitée par Urbasolar affiche une puissance de 5 MWc. Les 7 700 panneaux photovoltaïques produiront chaque année près de 5 632 MWh d'électricité renouvelable, soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 2 860 habitants, représentant près de 15 % de la population de la Communauté de Communes Terre d'Eau ou 60 % des habitants de Vittel.

Le projet est né d'une ambition partagée par la Communauté de Communes Terre d'Eau et la ville de Vittel : valoriser ces terrains au service d'une production d'énergie locale, renouvelable et décarbonée. Au-delà de sa performance énergétique, cette centrale solaire contribue à renforcer l'attractivité du territoire, en lui donnant un rôle actif dans la transition énergétique, tout en créant de la valeur économique, environnementale et sociétale au bénéfice des habitants.

Préserver la biodiversité et intégrer le projet dans son environnement

Dès sa conception, le projet a intégré de fortes exigences environnementales afin de préserver l'écosystème du site.

Le parc solaire a été implanté de manière à éviter une zone humide au nord du terrain dans le but de préserver plusieurs espèces végétales patrimoniales, ainsi que des habitats naturels sensibles. Les haies existantes ont été conservées et renforcées par la plantation de près de 1 380 mètres de haies paysagères, favorisant à la fois l'intégration visuelle du parc et les continuités écologiques.

D'autres mesures ont également été mises en œuvre :

- Adaptation du calendrier des travaux afin de limiter les perturbations pour les oiseaux nicheurs
- Absence totale de produits phytosanitaires
- Suivi écologique durant le chantier puis tout au long de l'exploitation de la centrale
- Préservation des habitats d'espèces remarquables.

Pour tenir compte des spécificités du site, certaines solutions techniques ont également été adaptées. Les ancrages traditionnels par pieux ont ainsi été remplacés par des longrines en béton dans les secteurs concernés par la présence d'un réseau d'eaux usées ou de vestiges archéologiques.

Faire cohabiter des moutons et des panneaux solaires

La centrale solaire a été conçue pour accueillir une activité d'écopâturage ovin. Une convention d'entretien pastoral a été signée avec un Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) de la commune voisine de Contrexéville afin de développer cette activité au sein du parc.

Cette coactivité présente de nombreux bénéfices pour le GAEC :

- Disposer de nouvelles surfaces de pâturage dans un espace clôturé et sécurisé, offrant une meilleure protection du troupeau face aux aléas climatiques, aux fortes chaleurs ou encore à la prédation
- Contribuer à entretenir le site naturellement, tout en participant au maintien d'une activité agricole locale pérenne.

La centrale solaire de Vittel illustre ainsi la capacité des territoires à conjuguer production d'énergie renouvelable, préservation de l'environnement et soutien à l'agriculture locale au service de la transition énergétique.

Déclarations officielles :

« La communauté de communes Terre d'Eau, à l'origine de ce projet, porté par le groupe Urbasolar, se félicite de sa concrétisation sur la zone d'activité intercommunale de la Croisette à Vittel. Il s'inscrit pleinement dans la volonté de l'ensemble des élus de ce territoire de contribuer à l'indispensable transition énergétique, tout en favorisant la protection de la biodiversité et la protection de notre environnement. La convention conclue avec le groupe Urbasolar durant 40 ans assure, en outre, au territoire de bénéficier de ressources financières dans la durée lui permettant de contribuer au développement de différents services au service de ses habitants. »

[Christian Prévot, Président de la Communauté de Communes Terre d'Eau]

« La centrale solaire de la Croisette, implantée sur la zone d'activité intercommunale, à Vittel, illustre notre volonté commune de soutenir une transition énergétique responsable et vertueuse de l'environnement. Le projet a été conçu pour préserver la zone humide située au nord du site, protéger les espèces végétales et patrimoniales et renforcer les continuités écologiques grâce à la plantation de haies paysagères. Cette réalisation démontre qu'il est possible de construire une énergie renouvelable, tout en respectant la biodiversité et en intégrant pleinement les enjeux environnementaux. La ville de Vittel se félicite de cette coopération avec la communauté de communes Terre d'Eau, propriétaire du foncier et gestionnaire de cette zone d'activités, et avec Urbasolar, investisseur porteur du projet. »

[Franck Perry, Maire de Vittel]

« Avec la centrale solaire de Vittel, nous démontrons qu'il est possible de conjuguer performance énergétique, respect de l'environnement et soutien à l'agriculture locale au bénéfice du territoire. »

[Gilles Amendola, Directeur Général Project Exécution d'Urbasolar]

Relations Presse :

URBASOLAR : Angélique Perez – perez.angelique@urbasolar.com

CC TERRE D'EAU : Emile Laine, Directeur Général des Services – elaine@cc-terredeau.fr

Ville de Vittel : Claudie Morin Antoine – cantoine@ville-vittel.fr



A propos d'Urbasolar :

Expert du photovoltaïque, le Groupe Urbasolar est le partenaire privilégié des collectivités locales et des entreprises pour promouvoir cette technologie amenée à jouer un rôle de premier plan dans la transition énergétique.

Filiale de l'électricien suisse AXPO, Urbasolar propose une offre clés en main, incluant la production et la fourniture d'électricité d'origine renouvelable.

- Certifié ISO 9001, ISO 14001 en France et AQPV-Contractant Général.
- Membre Fondateur de SOREN (PV Cycle France) (2014)

A propos de la Communauté de Communes Terre d'Eau :

Propriétaire du foncier et gestionnaire de la zone d'activités intercommunale de la Croisette à Vittel, la CC Terre d'Eau porte une stratégie énergie-climat ambitieuse visant à développer les énergies renouvelables, réduire les émissions de gaz à effet de serre, renforcer la résilience du territoire et valoriser durablement ses zones d'activités intercommunales. La centrale solaire de la Croisette s'inscrit pleinement dans cette démarche intercommunale au service des 45 communes du territoire et de chacun de ses habitants.

A propos de la ville de Vittel :

Commune d'implantation de la centrale solaire, la ville de Vittel accompagne le développement de projets structurants favorisant la transition écologique, l'attractivité et la qualité de la vie. Elle soutient ainsi les initiatives permettant de concilier la production d'énergie renouvelable, la préservation de la biodiversité et l'intégrité paysagère, notamment sur les secteurs stratégiques de son territoire communal.